

## Intermédiaires en formation: contacts avec la clientèle à des fins de formation dans le profil «Non-vie»

 Une fiche d'information pour les entreprises qui souhaitent obtenir une certification.

Dans un souci de formation pratique, les aspirants intermédiaires d'assurance du profil «Non-vie» pourront avoir des contacts avec la clientèle de manière autonome, pour autant que certaines conditions de protection des assurés soient remplies. Celles-ci sont définies dans les articles 25 à 27 des normes minimales (NM).

L'AFA contrôle la mise en œuvre et le respect des éléments du système, mais elle n'assume pas de mission de surveillance. Ainsi, la formation et les tests internes («tests de compétences») des entreprises doivent être certifiés et recertifiés après 6 ans.

### Intermédiaires en formation: illustration par un exemple

Thierry Schmid est intermédiaire d'assurance en formation chez Eiger Assurances. Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2026. Pour son futur poste, Thierry devra être admis dans le profil «Toutes branches».

Eiger Assurances souhaite que «ses» aspirants intermédiaires d'assurance puissent établir de manière indépendante des contacts avec la clientèle dans le profil «Non-vie» pendant leur formation. À cette fin, elle met en œuvre les mesures définies dans les normes minimales pour la protection des preneurs d'assurance (art. 27 NM).

L'AFA vérifie si et comment Eiger Assurances met en œuvre ces mesures au quotidien. A ce titre, l'AFA certifie la formation et les tests de compétences internes d'Eiger Assurances. Si le résultat du contrôle est positif, l'employeur est inscrit dans une base de données d'«employeurs certifiés».

Une fois qu'Eiger Assurances a été certifiée, Thierry Schmid peut être inscrit au registre sectoriel de l'AFA (en tant qu'intermédiaire d'assurance lié) avec la mention «en formation». Ce statut ne peut être utilisé qu'une seule fois par personne, même en cas de changement d'employeur. **Eiger Assurances doit veiller à ce que tous les aspirants intermédiaires d'assurance soient inscrits au registre dans les 14 jours suivant le début du contrat de travail.**

Au cours des deux premiers mois, Thierry suit plusieurs formations à l'Eiger Academy et, après chaque module, il passe les tests de compétences correspondants, qu'il réussit avec brio.

Thierry est désormais autorisé à prendre en charge de manière autonome des échanges avec les clients pendant une durée maximale de 24 mois (à compter du début du contrat de travail) dans le profil «Non-vie». Dès qu'il a réussi l'examen d'admission au profil «Non-vie» ou au plus tard après 24 mois (à compter du début du contrat de travail), le statut «en formation» est supprimé.

## Certification des employeurs par l'AFA

La question suivante est centrale:

Comment l'entreprise s'assure-t-elle (systématiquement), par le biais de sa formation et de tests de compétences, que les aspirants intermédiaires d'assurance qui souhaitent travailler dans la branche «Non-vie» pendant leur formation disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour le domaine d'application visé dans le secteur «non-vie»?

L'AFA effectue la certification sur la base des documents suivants et en appliquant les critères énumérés:

### **Concept de formation**

Donne un aperçu

- des différentes phases de la formation,
- des unités de formation et de leur contenu, ainsi que
- des domaines d'application dans la branche Non-vie

des intermédiaires d'assurance en formation.

### **Concept d'examen (y compris un modèle par test de compétence)**

Donne un aperçu

- des tests de compétences et de leur contenu,
- du déroulement d'un test de compétences (notamment la forme et la durée)
- de l'enregistrement et de l'archivage systématique des résultats

### Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation suivants doivent être remplis pour la certification:

- Le programme de formation est structuré de manière appropriée et comprend des contrôles de compétences.
- Le contenu de l'apprentissage et du test comprend tous les thèmes spécifiques pertinents pour l'activité, en particulier:
  - les connaissances spécialisées Non-vie du Profil de qualification visées au point 4.2 et
  - les obligations (en termes de comportement) des intermédiaires conformément aux articles 41, 43 et 45 LSA.
- Les tests de compétences sont réalisés de manière appropriée quant à la forme et à la durée.
  - Forme: questions de connaissances et de compréhension (QCM ou examen basé sur des cas)
  - Durée: les tests de compétences doivent (au total) comprendre des questions pour une durée d'au moins 45 minutes.
- L'enregistrement des résultats du test et l'attribution des autorisations internes sont effectués de manière systématique et sous une forme appropriée.

### Procédure et frais

- Les documents doivent être soumis à l'AFA par e-mail à [vermittler@vbv-afa.ch](mailto:vermittler@vbv-afa.ch).
- Dans cet e-mail, veuillez également indiquer les personnes responsables au sein de votre organisation. Cela nous permet de répondre aux questions de manière ciblée.
- L'AFA procédera au contrôle dans un délai de trois semaines et fournira un avis écrit.
- Les frais de traitement de la demande de certification s'élèvent à CHF 2000.- (hors TVA).

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter par e-mail à [vermittler@vbv-afa.ch](mailto:vermittler@vbv-afa.ch). Par ailleurs, vous trouverez de plus amples informations sur les normes minimales sur notre nouveau [site web](#).